



TEXTE n° 213  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

11 décembre 2023

## PROJET DE LOI

*pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration*

*L'Assemblée nationale a rejeté, en première lecture, le projet de loi adopté par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 décembre 2023.*

*La Présidente,*  
*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

Voir les numéros :

*Sénat* : 304, 433, 434 rect. (2022-2023) et T.A. 19 (2023-2024).

*Assemblée nationale* : 1855, 1943 et 1860.